



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXCEPTIONNEL
en visioconférence
du lundi 18 mai 2020

Présents :

Enseignants : Mme Tardy (CPB) – M. Rech (directeur école élémentaire - CE1A) – Mme Faivre (CE2) – Mme Constantine (CM1B) – Mme Perraudin (CM1-CM2) – Mme Arata (CM2) – Mme Perrotin (directrice école maternelle - PS) – Mme Sabuco (GS)

F.C.P.E. : Mme Baranger – M. Monteil – Mme Menez

Elus, mairie de Fontenay-sous-Bois : M. Le Pape – M. Frin – Mme Bardeaux - M. Cornélis

I.E.N. : Mme Kanounnikov – Mme Chemin – M. Bicard

Préparation du déconfinement et plan de réouverture de l'établissement

A. Reprise des cours à l'école Élémentaire : ce qu'il faut savoir

A.1 • A partir du lundi 25 mai : « *Les écoles de la ville admettront, en plus des ayants droit, les élèves de CP et de CM2 (ainsi que leurs frères et sœurs d'autres niveaux).* »

- Après avoir consulté l'ensemble des familles de l'établissement (sur le retour ou non de leur enfant à l'école), nous constatons que nous ne sommes pas en mesure d'accueillir les frères et sœurs de GS, CP et CM2.
- La décision de remettre ou non son enfant à l'école revient à chaque famille.
- Nous rappelons que si une famille décide de remettre son enfant à l'école, elle doit prendre contact avec son enseignant afin que l'équipe pédagogique puisse organiser l'accueil de tous dans les meilleures conditions possibles.

A.2 • « *Pour rappel, les ayants droit sont les personnels de l'ensemble de la filière des soins, des forces de sécurité et de protection, des transports publics, des enseignants, des agents communaux travaillant à la mairie de Fontenay-sous-Bois.* »

A.3 • « *Pour le moment, au regard des exigences sanitaires (...), il n'est pas prévu une reprise de la scolarité des autres niveaux de classe (petite et moyenne section en maternelle et CE1, CE2, CM1 en élémentaire).* »

A.4 • Deux documents intitulés « Protocole sanitaire » (national) et « Protocole sanitaire local », élaborés suivant les normes prescrites par les autorités sanitaires, ont été adressés aux équipes enseignantes afin de les guider dans la phase de réouverture et de fonctionnement des écoles : accueil des élèves, conduites à tenir, règles d'hygiène, aménagement des locaux...

En particulier, le « Protocole sanitaire locale » est un document dans lequel l'équipe inscrit les données propres à l'établissement : nombre d'élèves accueillis, capacité des locaux, moyens humains à disposition (enseignants et personnel technique), mode d'organisation... Il permet de juger s'il est possible de procéder à l'ouverture de l'école. Une fois rédigé, il a été adressé aux services de la mairie et de l'Education nationale.

A.5 • Des formations ont été proposées, en distanciel (via le serveur Magistère) et en présentiel, au personnel de l'école. En particulier, le mardi 12 et le jeudi 14 dans la salle du conseil de la mairie de Fontenay-sous-Bois, animée par le médecin scolaire, Mme Moulin.

A.6 • Des masques (2 par personne et par jour) et du gel hydro-alcoolique ont été mis à disposition des équipes enseignantes par les services de l'Education nationale.

A.7 • Le jour de la rentrée, les enseignants rappelleront les règles concernant les points suivants : gestes barrières, conditions de circulation dans l'école, règles d'hygiène (en particulier le lavage des mains).

A.8 • « *Le temps périscolaire sera préservé le matin. Il sera réduit l'après-midi, de manière à permettre une désinfection poussée des locaux chaque soir. Les études du soir ne pourront donc pas reprendre.* »

Organisation des temps scolaires et périscolaires :

7H30-8H10 : Accueil du matin (1)

8H10-8H20 : Fermeture des portes

8H20-8H40 : Accueil échelonné des élèves (2)

8H30-11H30 : Temps scolaire (2)

A partir de 11H30 : Sortie des élèves qui ne restent pas à la restauration scolaire

11H30-13H20 : Temps périscolaire (restauration) *

13H20-13H30 : Accueil des élèves (2)

13H30-16H30 : Temps scolaire (2)

16H20-16H40 : Sortie échelonnée des élèves (2)

16H30-17H30 : Temps récréatif de garderie (1)

(1) *Encadré par les animateurs*

(2) *Encadré par les enseignants*

Entrées et sorties échelonnées des élèves :

Semaine du 25 mai :

2 entrées échelonnées :

8H20 à 8H30 : groupe A et B

8H30 à 8H40 : groupe C

Le midi : pas de rentrée, ni de sortie échelonnée car peu d'enfants.

2 sorties échelonnées :

16H30-16H40 : groupe A et B

16H40-16H50 : groupe C

A partir du 2 juin

2 entrées échelonnées :

8H20 à 8H30 : groupe A et D

8H30 à 8H40 : groupe B et C

Le midi : pas de rentrée, ni de sortie échelonnée car peu d'enfants.

2 sorties échelonnées :

16H20-16H30 : groupe A et D

16H30-16H40 : groupe B et C

A.9 • « *Concernant la restauration scolaire, il est demandé, pour les enfants reprenant :*

- la semaine du 25 mai, de préparer un repas froid pour votre enfant,

- la semaine du 2 juin, la ville fournira un repas froid,

- à partir de la semaine du 8 juin, nous serons, à nouveau, en mesure de fournir des repas chauds à vos enfants. »

Capacité d'accueil du restaurant scolaire dans le respect de la distanciation physique : 44 enfants.

Les parties en italique sont extraites de la déclaration conjointe de M. Gautrais et Mme Kanounnikov du 14 mai 2020.

B. Interventions des différents interlocuteurs

Point A.1 :

- Mme Perrotin précise que les critères d'accueil sont nombreux (CP, CM2, frères et sœurs de ces élèves – accueillis à mi-temps, ayants droits – accueillis à plein temps) et cela a pour conséquence de complexifier la tâche des équipes pédagogiques. En effet, comment créer des groupes cohérents avec des élèves présentant des profils aussi variés ? De plus, l'accueil des enfants relevant des « fratries » constitue un effectif supplémentaire qui risque de remettre en cause l'organisation prévue : serons-nous en capacité de les accueillir ?

- Concernant les catégories : Madame Kanounnikov explique que la situation occasionne beaucoup de stress. Un courrier, abordant cette question, a été envoyé au maire. D'après la circulaire nationale, les enfants prioritaires sont :

- les enfants en situation de handicap ;
- les enfants à qui on peut apporter une aide humaine si cela est nécessaire ;
- les enfants, dont les parents sont « indispensables » à la gestion de la crise, dans la mesure du possible.

En conclusion, on ne peut pas accueillir tout le monde même si la souplesse est de mise.

- M. Cornélis souhaiterait que soient d'abord accueillis les enfants issus de familles rencontrant des difficultés pour se loger (hôtels sociaux, etc.).

- M. Le Pape ajoute que des actions solidaires, par le biais de chèques services, seront proposées aux familles en difficulté (car dans l'impossibilité d'accéder à la restauration scolaire).

Point A.4 : Mme Kanounnikov précise que les directeurs et les équipes pédagogiques ont travaillé ensemble pour établir un état des lieux, puis valider le Protocole Sanitaire. Ce fut aussi un travail collégial avec la Mairie : les agents territoriaux ont été impliqués. Toutes ces concertations ont permis de définir les modalités d'accueil des élèves et de déterminer une capacité maximale d'élèves à accueillir dans la mesure du possible.

D'autre part, elle précise que lors d'une suspicion de Covid 19, l'enfant concerné est isolé dans une salle dédiée à cet effet, sous la surveillance d'un adulte. La température n'est pas le seul critère à prendre en compte. Les parents devront venir le chercher dès que possible et le faire examiner immédiatement par leur médecin traitant. Au niveau de l'école, le directeur avertira le médecin scolaire et un suivi sera mis en place par ce dernier.

Pour rappel, les règles à suivre sont celles de l'hygiène, des gestes barrière, et de la distanciation physique. Si un cas de Covid 19 est avéré, le Préfet pourra éventuellement décider de fermer l'école. Ensuite, quand la crise sera passée, le maire pourra prendre la décision de ré-ouvrir l'établissement.

Point A.6 :

M. Le Pape annonce que des masques ont été fournis par les services de la municipalité aux agents de nettoyage des écoles.

Point A.7 : M. Rech explique :

- Les sanitaires ont été mis aux normes (une cabine de toilettes sur deux, un robinet sur deux sont condamnés). Du matériel a été installé : une poubelle, des serviettes papier jetables sous la forme d'un gros rouleau. Les serviettes papier ne sont pas pré découpées et il n'y a pas de dévidoir. Cela manque de praticité.

- Pas de lingettes désinfectantes : seuls des serviettes papier et du spray désinfectant seront disponibles dans les salles d'accueil.

- Des masques pédiatriques seront présents dans la salle d'« isolement » en cas de suspicion de Covid 19.

- Les thermomètres (type : frontal, sans contact à infrarouge) n'ont pas été livrés.

- M. Le Pape affirme que des barrières vont être livrées afin de délimiter les zones de déplacement. Pour l'instant de la rubalise sera utilisée. Une commande vient d'être lancée pour des lingettes, mais plusieurs semaines seront nécessaires pour leur livraison.

- Le « **Plan de circulation** » de l'école, réalisé par M. RECH, a été envoyé à tous. Le matériel de

gym (socles munis de mats) a été utilisé pour notamment délimiter des zones dans le préau et les couloirs de façon à ce que les groupes d'élèves restent à distance et ne se croisent pas.

M. Rech précise que les tracés au sol, la pose d'éléments de cloisonnement, l'affichage des consignes de circulation et des recommandations (règles concernant les gestes barrière, la circulation dans l'établissement, les principes du nettoyage, le port du masque...), à l'intérieur et devant l'école, ont été réalisés conjointement par lui-même et M. Gasnereau (gardien de l'école) et cela, en suivant les consignes exposées dans le protocole.

- A la réponse d'un parent d'élève, Mme Kanounnikov explique les incertitudes quant à la possibilité d'éditer un LSU pour le second semestre de l'année scolaire 2019-2020 et rappelle que la priorité, pour les équipes pédagogiques, est le retour des élèves à l'école et la reprise des cours dans les meilleures conditions possibles. Les équipes enseignantes sont très occupées à préparer les locaux et poursuivre le travail en distanciel.

Point A.8 :

- Mme Bardeaux précise : Il y aura un temps de « loisirs créatifs » le soir entre 16H30 et 17H30. Le mercredi les enfants « d'ayant-droit » seront accueillis. Les effectifs seront les suivants : 8 enfants par adulte en maternelle, 12 enfants par adulte en élémentaire.

L'accueil du matin est maintenu : Les petits déjeuners continueront à être servis car ce service ne concerne que peu d'enfants. Afin de respecter les consignes de « non-brassage » des groupes, une coordination sera observée pour un passage facilité entre les groupes d'accueil du matin et l'accueil dans les classes à 8H30. Il est demandé aux parents de fournir un goûter à leurs enfants en élémentaire comme en maternelle.

Des animateurs pourront venir en soutien sur le temps scolaire, en collaboration avec les enseignants, afin de les aider à gérer certaines tâches courantes (lavage des mains, passage aux toilettes). Concernant la restauration, les animateurs viendront chercher les enfants dans les classes. Tout croisement sera évité.

Concernant les attestations fournies aux parents, deux cas se présentent :

Cas n°1 : dans le cas d'un enfant non scolarisé (car ne fait pas partie des catégories retenues pour la scolarisation) : l'attestation est fournie par la mairie.

Cas n°2 : dans le cas d'un enfant scolarisé certains jours (CP ou CM2) ou non scolarisé malgré le fait qu'il fasse partie des catégories retenues (car l'école a dépassé sa capacité d'accueil) l'attestation est fournie par l'école.

Cet été il n'y aura pas de centre de loisirs, ni à l'école Michelet, ni à l'école Romain Rolland, puisque ces deux écoles seront fermées pour travaux. En réponse à Mme Baranger, M. Le Pape précise que ces travaux concernent la rénovation du linoléum dans la salle de restauration scolaire.

- Mme Baranger souhaiterait savoir si les frigos seront utilisables pour les enfants qui apportent leur repas à l'école. M. Le Pape indique que le protocole interdit l'utilisation de tout matériel collectif, dont les frigos. M. Rech précise que le réfectoire a été aménagé pour accueillir les enfants dans les conditions définies par le protocole : sa capacité est de 44 enfants. Au-delà, deux services seront nécessaires ; 88 enfants pourront alors être servis au maximum. Au-delà, on se retrouve dans une impasse : on ne peut envisager la mise en place d'un 3^{ème} service car le temps nécessaire à cette organisation serait de 3 heures. Ce qui est incompatible avec une pause méridienne de 2 heures.

- Mme Kanounnikov explique que le principe de « non-brassage » des groupes est fondamental, mais elle constate qu'il est très difficile à appliquer en réalité. Il faut donc privilégier le respect des « gestes barrière », le lavage des mains autant de fois que nécessaire. Du gel hydro-alcoolique sera utilisé pour les enfants seulement si les toilettes sont trop éloignées, et sous la tutelle de l'adulte. Deux types d'enfants en particulier vont avoir plus de difficultés à appliquer ces « gestes barrière » : les enfants autistes et les enfants de petites et moyennes sections. A noter également, le psychologue scolaire se tient à la disposition des parents d'élèves s'il apparaît nécessaire d'apporter une aide particulière à un élève.

Pour l'élémentaire, les sorties et les entrées seront échelonnées pour qu'il n'y ait pas de regroupements devant l'école. Il sera, dans la mesure du possible, demandé aux parents d'être

présents à l'heure fixée à l'avance ; les élèves de CM2, qui avaient l'habitude de le faire, pourront repartir seuls à 16 H 30.

C. Plan détaillé pour la réouverture de l'établissement aux élèves

C.1 Les mesures d'hygiène et de sécurité mises en place au sein de l'établissement :

- Les horaires d'entrées et de sorties des classes sont échelonnés ;
- Les récréations sont décalées entre les classes ;
- Les gestes « barrières » seront répétés plusieurs fois dans la journée aux enfants ;
- Le lavage des mains se fera plusieurs fois par jour ;
- Les toilettes seront nettoyées plusieurs fois par jour ;
- Des affiches avec les gestes « barrières » seront placées dans tous les locaux et adaptées à l'âge des enfants ;
- Les classes seront régulièrement aérées ;
- Les portes à l'intérieur de l'établissement resteront ouvertes sauf les WC ;
- Il n'y aura pas de travail de groupe, pas de manipulation, pas de prêt de matériel : chacun a son propre matériel en fonction de la liste communiquée par les enseignants ;
- Les tables et les chaises de l'école seront désinfectées tous les soirs.

C.2 Aménagement des classes:

- Respect de la distance d'un mètre entre les tables ;
- Les déplacements dans la classe sont très limités ;
- Les salles de classe sont aérées plusieurs fois par jour ;
- Les portes restent ouvertes.

C.3 Rôles des enseignants:

- Les enseignants présents sont susceptibles de prendre en charge des classes autres que celle à laquelle ils enseignent habituellement ;
- Ils font respecter les gestes barrières ;
- Chaque enseignant accueille ses élèves dans sa classe en fonction des horaires définis ;
- Le directeur et un animateur effectuent l'accueil des élèves à l'entrée de l'établissement et s'assurent que les élèves rejoignent leur groupe dans le préau ;
- Il propose le même plan de travail à la semaine pour le distanciel et le présentiel tant que la proportion des élèves accueilli à l'école ne dépasse pas un certain seuil et le permet.

C.4 Rôle des parents:

- Ils jouent un rôle actif dans le respect des gestes barrières auprès de leur(s) enfant(s) ;
- Ils surveillent s'il y a l'apparition de symptômes avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école, la température doit être inférieure à 37.8 °C ;
- Ils ne pénètrent pas dans l'enceinte de l'établissement ;
- Ils respectent les horaires ;
- Ils fournissent un repas froid la semaine du 25 mai.

C.5 Rôles des élèves:

- Un élève avec de la fièvre et de la toux ne sera pas accueilli ;
- Le masque n'est pas obligatoire à l'école ;
- On ne se serre pas la main, on ne se fait pas de bisous ni de câlins ; on ne se donne pas la main, on respecte un mètre de distance ;
- Les jouets et les jeux de cartes sont interdits dans la cour de l'école. Il n'y a pas de jeux de ballon ni de jeux avec des contacts physiques ;
- Chaque élève a une table attitrée ;
- Pas de matériel collectif ; pas de coin jeux.

C.6 Organisation de la rentrée des élèves

L'organisation de la rentrée des élèves se fait en fonction du calendrier et des plannings des classes.

Calendrier scolaire de Mai, Juin et Juillet 2020

Jours de classe pour chaque groupe :

Les groupes (de 8 à 14 élèves) sont constitués par les enseignants.

Pour l'instant trois classes ont été aménagées : le groupe des ayant-droits, le groupe des CP, le groupe des CM2. A partir du mois de juin, il est très probable qu'une quatrième classe sera ouverte.

DEMI-SEMAINES BLEUES	DEMI-SEMAINES JAUNES
25 et 26 mai	28 et 29 mai
2 juin	4 et 5 juin
8 et 9 juin	11 et 12 juin
15 et 16 juin	18 et 19 juin
22 et 23 juin	25 et 26 juin
29 et 30 juin	2 et 3 juillet